



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 19 décembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENTE : Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 19 h 34.

RÉS.24.12.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.25.12.22

ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS DE 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – 20 280. \$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** les « **BUDGETS RÉVISÉS 2022** » de l'**Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins datés des 1^{er} décembre 2021, 21 mars 2022, 05 octobre 2022 et 06 décembre 2022**, et reçus à la municipalité le 13 décembre 2022, dont la participation financière additionnelle s'élève à **20 280. \$**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.26.12.22

APPROBATION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS – QUOTE-PART DE LA VILLE DE CAP-CHAT – 73 571. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT le dépôt du Budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins préparé par les représentants de la Société d'Habitation du Québec et daté du 02 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de la SHQ, la Ville doit non seulement adopter le budget déposé mais doit également s'engager à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés dont l'ensemble des sommes sont octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le Budget 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat – Les Méchins et s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués pour un montant de l'ordre de 73 571. \$;** cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.27.12.22

RÈGLEMENT NO. 316-2022 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de Règlement n° 316-2022 a été déposé lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 316-2022 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT N° 316-2022 décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2023 soit et est adopté.**

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 316-2022 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.**

ADOPTÉE

RÉS.28.12.22

RÈGLEMENT NO. 317-2022 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de Règlement n° 317-2022 a été déposé lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 317-2022 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **RÈGLEMENT N° 317-2022** décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2023 soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 317-2022** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.29.12.22

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 318-2022 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Projet de Règlement numéro 318-2022 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que le **PROJET DE RÈGLEMENT N° 318-2022** visant l'adoption du Budget et le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit et est déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du Conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 19 h 58 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER